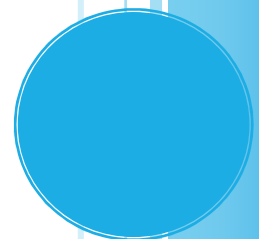




PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2020

Service de l'eau potable – NOTE LIMINAIRE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.



Service de l'eau potable – NOTE LIMINAIRE	3
Chapitre 1 Caractérisation technique du service public de l'eau potable	6
1. Organisation administrative du service.....	6
2. Objet de la délégation de service public.....	7
3. Ressource en eau.....	8
3.1) Les points de prélèvement	8
3.2) Volumes produits	9
4. L'unité de production.....	10
5. Les réservoirs	10
6. Le nombre d'abonnés et les volumes vendus	10
7. Le volume consommé.....	14
8. Le rendement du réseau.....	16
9. L'indice linéaire des volumes non comptés.....	16
10. L'indice linéaire de perte en réseau.....	17
11. Performance opérationnelle du réseau de distribution.....	18
12. Le taux moyen de renouvellement des réseaux eau potable	18
13. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	19
14. Les interruptions non-programmées du service public de l'eau	23
15. Le taux de réclamations écrites	23
Chapitre 2 la QUALITE de l'eau produite et distribuée	24
1. La ressource.....	24
2. L'eau produite et distribuée.....	24
3. L'évolution de la qualité de l'eau	26
4. La protection de la ressource.....	27
Chapitre 3 Les éléments financiers du prix du service public de l'eau	29
1. Les tarifs en vigueur.....	29
2. Les modalités d'évolution et de révision.....	29
3. Les éléments relatifs au prix du mètre cube.....	29
4. La facture type 120 m3	31
5. Les abandons de créances :.....	32
6. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédentes.....	33
7. Les recettes d'exploitation.....	34
8. Travaux engagés au cours de l'exercice	35
9. Etat de la dette.....	36
10. Amortissements réalisés	37
Chapitre 4 présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	38
Chapitre 5 annexes :	38

1. <i>Rappel des indicateurs de performances</i>	39
2. Note Agence de l'eau.....	40
3. Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine 2020 (ARS).	40

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2020

Service de l'eau potable – NOTE LIMINAIRE

La note liminaire est un document commun aux RPQS eau et assainissement qui doit être une introduction synthétique, résumant les grandes lignes des principes de gestion des services public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron a été créée par Arrêté préfectoral en date du 9 septembre 2016 avec effet au 1^{er} janvier 2017. Elle est issue de la fusion de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron avec la Communauté de Communes du Quercy Vert.

La nouvelle intercommunalité est constituée de 13 communes : Albias, Bioule, Bruniquel, Genebrières, La Salvétat-Belmontet, Léojac Bellegarde, Moncar-de-Quercy, Montricoux, Nègrepelisse, Puygaillard de Quercy, St-Etienne-de-Tulmont, Vaïssac et Verlhac-Tescou.

Les compétences en matière d'eau potable et assainissement sont gérées différemment selon l'historique des territoires.

- La Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron comptait parmi ses compétences : l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif,
- La Communauté de Communes du Quercy Vert comptait parmi ses compétences l'assainissement non collectif. La compétence de l'alimentation en eau potable du territoire est confiée au Syndicat des Eaux de la région de Monclar-de-Quercy – St-Nauphary. La compétence de l'assainissement collectif est restée une compétence communale. Tous les réseaux et station de traitement des eaux usées sont gérés en régie directe par les communes.
- Le cas particulier des communes de Bruniquel et Puygaillard de Quercy, pour lesquelles la compétence eau potable a été transférée au Syndicat des Eaux de Bruniquel-Puygaillard. Ces deux communes sont alimentées par source d'origine karstique.

Le document qui suit est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2020.

La présente note (note liminaire), a pour objectif de reprendre l'ensemble des ouvrages d'eau et d'assainissement et de préciser les modes de gestion pour chacun d'entre eux.

Eau potable :

Le service de l'eau potable concerne les communes d'Albias, Bioule, Montricoux, Nègrepelisse, St-Etienne-de-Tulmont et Vaïssac pour l'Unité de distribution (UDI) de Nègrepelisse et les communes de Bruniquel et Puygaillard de Quercy pour l'Unité de distribution (UDI) de Bruniquel - Puygaillard de Quercy).

La gestion de l'ensemble des ouvrages (adduction, production et distribution) a été déléguée à Véolia Eau dans le cadre d'un contrat d'affermage :

- Pour UDI Nègrepelisse : à compter du 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 8 ans, soit une échéance du contrat au 31 décembre 2023,
- Pour UDI Bruniquel/Puygaillard : à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 11 ans, soit une échéance du contrat au 31 décembre 2030.

Assainissement collectif :

Commune d'Albias : le réseau a été délégué à Véolia Eau dans le cadre d'un contrat d'affermage à compter du 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 8 ans, soit une échéance du contrat au 31 décembre 2023.

La station d'épuration est gérée en régie directe par la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

Commune de Bioule : le réseau et la station d'épuration sont gérés en régie directe par la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

Commune de Bruniquel : le réseau et la station d'épuration sont gérés en régie directe par la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

Commune de Montricoux : le réseau et la station d'épuration sont gérés en régie directe par la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

Communes de Nègrepelisse : le réseau a été délégué à Véolia Eau dans le cadre d'un contrat d'affermage à compter du 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 8 ans, soit une échéance du contrat au 31 décembre 2023.

La station d'épuration est gérée en régie directe par la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

et St-Etienne-de-Tulmont : le réseau a été délégué à Véolia Eau dans le cadre d'un contrat d'affermage à compter du 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 8 ans, soit une échéance du contrat au 31 décembre 2023.

La station d'épuration est gérée en régie directe par la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

Commune de Vaïssac : le réseau et la station d'épuration sont gérés en régie directe par la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

Assainissement non collectif :

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) est effectif sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron. Le service est géré en régie directe.

Résumé des modes de gestion

	Eau potable	Assainissement collectif	Assainissement non collectif (SPANC)
ALBIAS	DSP Véolia	DSP Véolia / régie	Régie
BIOULE	DSP Véolia	Régie	Régie
BRUNIQUEL	DSP Véolia	Régie	Régie
MONTRICOUX	DSP Véolia	Régie	Régie
NEGREPELISSE	DSP Véolia	DSP Véolia / régie	Régie
St-ETIENNE-DE-TULMONT	DSP Véolia	DSP Véolia / régie	Régie
VAISSAC	DSP Véolia	Régie	Régie
GENEBRIERES	hors CCQVA	Régie	Régie
LA SALVETAT BELMONTET	hors CCQVA	Régie	Régie
LEOJAC-BELLEGARDE	hors CCQVA	Régie	Régie
MONCLAR DE QUERCY	hors CCQVA	Régie	Régie
PUYGAILLARD DE QUERCY	DSP Véolia	Régie	Régie
VERLHAC TESCOU	hors CCQVA	Régie	Régie

LES TARIFS

Les tarifs eau potable sur l'exercice 2020

Tarifs eau potable: Albias, Bioule, Montricoux, Nègrepelisse, St-Etienne et Vaïssac

	2018	2019	2020
Délégataire			
prime fixe annuelle	37,5	38,6	39,6
consommation	0,722	0,7410	0,7600
CCTVA			
prime fixe annuelle	30,6	30,6	30,6
consommation	0,6692	0,6692	0,6692
TOTAL			
prime fixe annuelle	68,1	69,2	70,2
consommation	1,3912	1,4102	1,4292

Tarifs eau potable: Bruniquel / Puygailard de Quercy

	2018	2019*	2020
Délégataire			
prime fixe annuelle	41,8	46	47,26
consommation	0,9892	1,066	1,0951
CCTVA			
prime fixe annuelle	41,5	41,5	41,5
consommation	0,275	0,275	0,275
TOTAL			
prime fixe annuelle	83,3	87,5	88,76
consommation	1,2642	1,3410	1,3701

* nouveau contrat de DSP au 01/01/2019

Les tarifs assainissement collectif sur l'exercice 2020

Tarifs assainissement : Albias, Nègrepelisse et St-Etienne de Tulmont

	2018	2019	2020
Délégataire			
prime fixe annuelle	17,22	17,68	18,1
consommation	0,319	0,328	0,335
CCQVA			
prime fixe annuelle	39,7	39,7	39,7
consommation	1,355	1,355	1,355
TOTAL			
prime fixe annuelle	56,92	57,38	57,8
consommation	1,674	1,683	1,690

Tarifs assainissement : Bioule, Bruniquel, Montricoux et Vaïssac

	2018	2019	2020
Délégataire			
prime fixe annuelle			
consommation			
CCQVA			
prime fixe annuelle	56,7	56,7	56,7
consommation	1,6700	1,6700	1,6700
TOTAL			
prime fixe annuelle	56,7	56,7	56,7
consommation	1,6700	1,6700	1,6700

Les tarifs de l'assainissement non collectif sur l'exercice 2020

A compter du 1^{er} janvier 2018, la mise en place d'un nouveau règlement de service commun à la totalité du territoire communautaire a permis l'harmonisation des tarifs.

Le contrôle du neuf ou de la réhabilitation

Pour la totalité des communes, cette prestation s'élève à 130 € (65 € lors du contrôle de conception et d'implantation de la filière et, 65 € lors du contrôle de bonne exécution des travaux).

Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien

Pour toutes les communes, cette prestation est facturée à partir d'une redevance annuelle de 20 €. Cette somme apparaît sur la facture de consommation de l'eau potable, soit 10 € par semestre.

Chapitre 1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1. Organisation administrative du service

Le service d'eau potable de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron concerne les communes suivantes :

- **Albias Bioule, Montricoux, Nègrepelisse, St-Etienne-de-Tulmont et Vaïssac pour l'Unité de distribution (UDI) de Nègrepelisse,**
- **Bruniquel et Puygaillard de Quercy pour l'Unité de distribution (UDI) de Bruniquel/Puygaillard.**

La totalité du service est exploité en affermage, le délégataire est la société Véolia Eau.

Deux contrats de DSP distincts :

- UDI de Nègrepelisse : contrat du 1^{er} janvier 2016 avec échéance au 31 décembre 2023,
- UDI de Bruniquel/Puygaillard : contrat du 1^{er} janvier 2019 avec échéance au 31 décembre 2030

Les communes de Genebrières, La Salvetat Belmontet, Léojac, Monclar de Quercy et Verlhac adhèrent au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Monclar de Quercy- St-Nauphary. Ce syndicat adhère au Syndicat Mixte de production d'eau potable des Vallées du Tarn et Tescou. Le service est exploité en affermage, le délégataire est la société Véolia Eau.

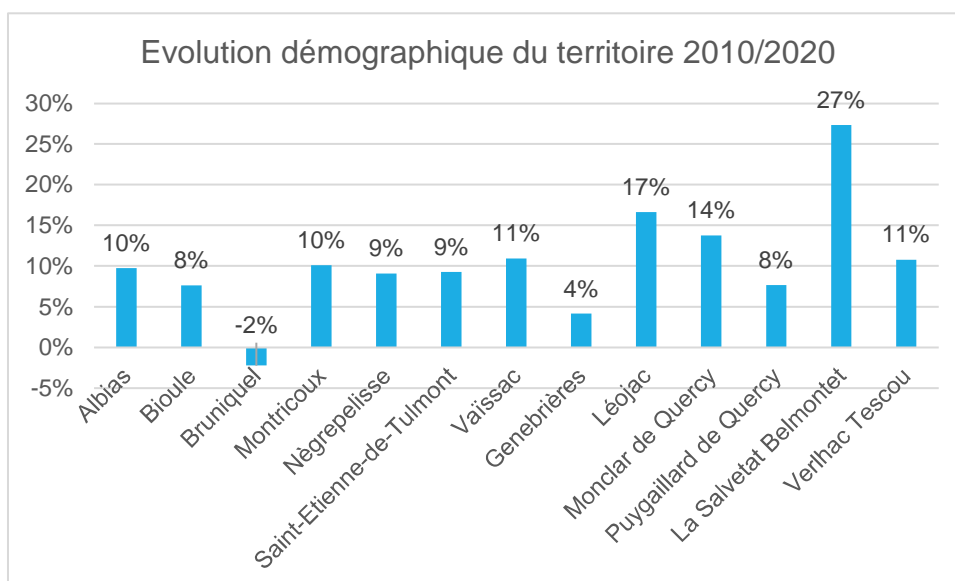
Le territoire est à dominante rural mais constitue une zone d'attraction liée à la proximité de ville plus importante telle que Montauban à 15 km ou Toulouse environ à 60 km.

RECENSEMENTS INSEE (population totale)

Nom de la commune	2010	2015	Evolution 2010/2015	2020	Evolution 2015/2020	Evolution 2010/2020
Albias	3022	3275	8,4%	3317	1,3%	10%
Bioule	1078	1130	4,8%	1160	2,7%	8%
Bruniquel	628	618	-1,6%	614	-0,6%	-2%
Montricoux	1111	1196	7,7%	1223	2,3%	10%
Nègrepelisse	5246	5702	8,7%	5722	0,4%	9%
Saint-Etienne-de-Tulmont	3605	3810	5,7%	3939	3,4%	9%
Vaïssac	806	857	6,3%	894	4,3%	11%
Génébrières	604	687	13,7%	629	-8,4%	4%
Léojac	1119	1249	11,6%	1305	4,5%	17%
Monclar de Quercy	1779	1963	10,3%	2024	3,1%	14%
Puygaillard de Quercy	365	389	6,6%	393	1,0%	8%
La Salvetat Belmontet	670	810	20,9%	853	5,3%	27%
Verlhac Tescou	483	533	10,4%	535	0,4%	11%
TOTAL	20516	22219	8,3%	22608	1,8%	10%

Recensement INSEE population totale

Nom de la commune	2019	2020	Evolution 2019/2020
Albias	3301	3317	0,5%
Bioule	1144	1160	1,4%
Bruniquel	617	614	-0,5%
Montricoux	1218	1223	0,4%
Nègrepelisse	5707	5722	0,3%
Saint-Etienne-de-Tulmont	3862	3939	2,0%
Vaïssac	880	894	1,6%
Génébrières	646	629	-2,6%
Léojac	1324	1305	-1,4%
Monclar de Quercy	2011	2024	0,6%
Puygaillard de Quercy	395	393	-0,5%
La Salvetat Belmontet	830	853	2,8%
Verlhac Tescou	533	535	0,4%
TOTAL	22468	22608	0,6%



2. Objet de la délégation de service public

Le délégataire assure :

- l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service d'eau potable mis à disposition par la collectivité : ouvrage de production et de distribution d'eau potable,
- le maintien de la continuité du service, comprenant notamment la mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté en cas d'urgence 24h/24h,
- la réalisation de travaux précis, définis au contrat,

- les relations avec les usagers du service,
- la facturation et le recouvrement pour le compte de la collectivité et des autres organismes des redevances de toutes natures afférentes aux services publics de l'eau et de l'assainissement,
- la tenue à jour de l'inventaire du patrimoine du service,
- le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- une obligation permanente de conseil à la collectivité,
- un devoir permanent d'alerte auprès de la collectivité de tout risque potentiel de nature à mettre en jeu la responsabilité de cette dernière, et ce, dès qu'il en connaissance.

Hormis les travaux d'entretien et ceux confiés au Délégitaire en vertu du contrat, les travaux concernant les ouvrages du service seront exécutés par la collectivité.

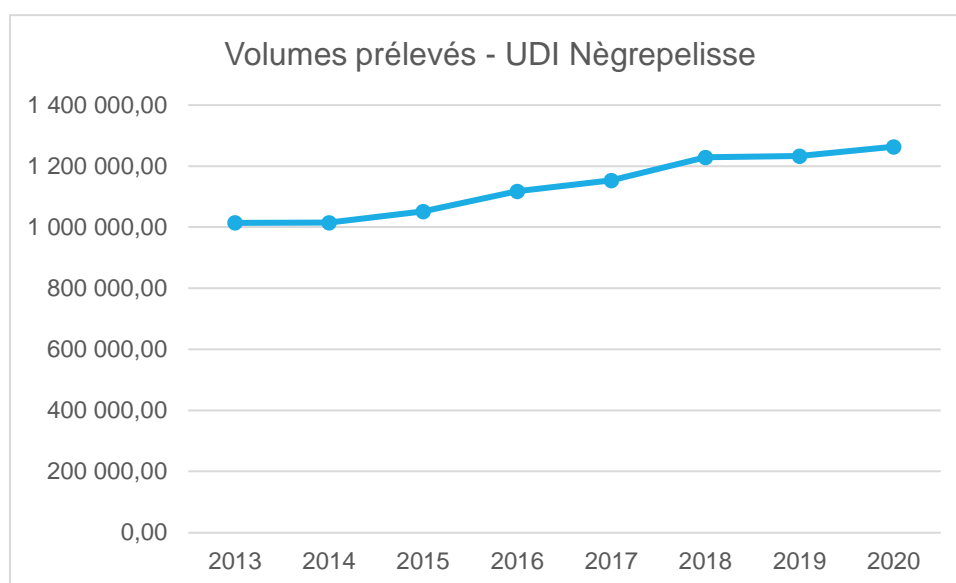
3. Ressource en eau

3.1) Les points de prélèvement

■ *Exhaure de Naves – Secteur Nègrepelisse*

L'eau brute est pompée en surface dans la rivière l'Aveyron au lieu dit Naves sur la commune de Nègrepelisse.

Ouvrage	Débit nominal (m3/h)	Prélèvement 2019	Prélèvement 2020	Variation 2019/2020	Variation 2015/2020
Exhaure de Naves	200	1 233 519,00	1 263 691,00	2,4%	20,2%



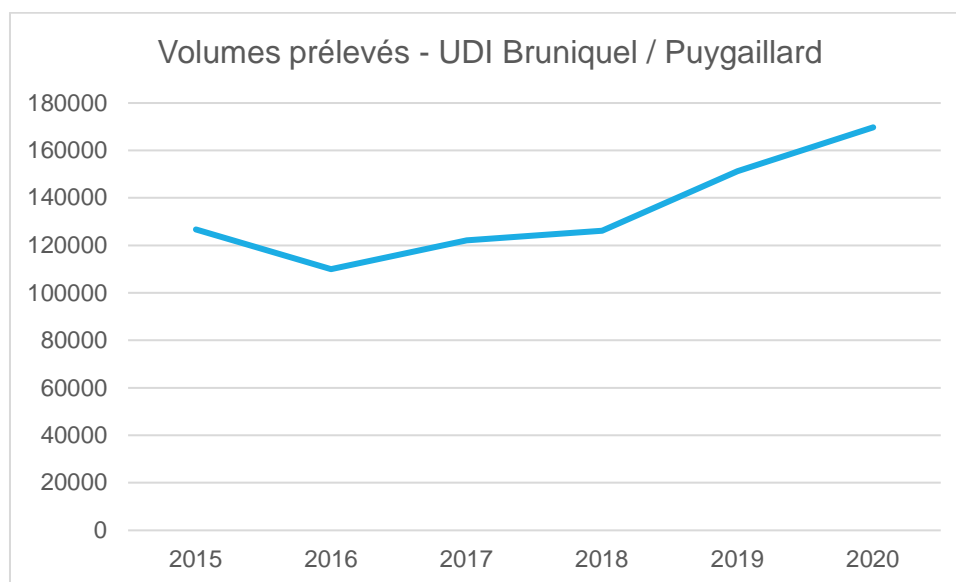
Le volume prélevé augmente de 2,4 % entre 2019 et 2020.

A noter une augmentation de plus de 20% du volume total prélevé au milieu naturel entre 2015 et 2020.

■ Source de Font Claret – Secteur Bruniquel/Puygaillard

L'eau brute est pompée directement dans la source karstique de Font Claret sur la commune de Bruniquel.

Ouvrage	Débit nominal (m3/h)	Prélèvement 2019	Prélèvement 2020	Variation 2019/2020	Variation 2015/2020
Source de Font Claret	30	151 249,00	169 750,00	12,2%	34,0%



Le volume prélevé augmente de 12,2 % entre 2019 et 2020.

A noter une augmentation de plus de 34% du volume total prélevé au milieu naturel entre 2015 et 2020.

3.2) Volumes produits

■ Exhaure de Naves – Secteur Nègrepelisse

Le volume produit et mis en distribution est détaillé ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020	Variation 2015/2020
Volume prélevé	1 051 410	1 117 582	1 153 417	1 229 404	1 233 519	1 263 691	2,4%	20,2%
Besoins des usines	165 814	203 086	264 070	283 437	311 103	299 682	-3,7%	80,7%
Volume produit (m3)	885 596	914 496	889 347	945 967	922 416	964 009	4,5%	8,9%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Volume mis en distribution (m3)	885 596	914 496	889 347	945 967	922 416	964 009	4,5%	8,9%

Pour mémoire, le mois de pointe pour l'année 2020 est juillet avec une moyenne de 3279 m3/jr.

■ *Source de Font Claret – Secteur Bruniquel/Puygaillard*

Le volume produit et mis en distribution est détaillé ci-après

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020	Variation 2015/2020
Volume prélevé	126 679,00	110 033,00	122 178,00	126 132,00	151 249,00	169 750,00	12,2%	34,0%
Besoins des usines	2 396,00	2 508,00	3 081,00	0,00	6 335,00	6 126,00	-3,3%	155,7%
Volume produit (m3)	124 283,00	107 525,00	119 097,00	126 132,00	144 914,00	163 624,00	12,9%	31,7%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume mis en distribution (m3)	124 283,00	107 525,00	119 097,00	126 132,00	144 914,00	163 624,00	12,9%	31,7%

Pour mémoire, le mois de pointe pour l'année 2020 est aout avec une moyenne de 705 m3/jr.

4. *L'unité de production*

■ *Exhaure de Naves – Secteur Nègrepelisse*

Un seul point de pompage en eau brute existe dans la rivière Aveyron (exhaure de Naves sur la commune de Nègrepelisse).

L'unité de production se situe au lieu-dit « Les Merlis » sur la commune de Nègrepelisse et a fournie pour l'**année 2020, 964 009 m3**. Cet ouvrage est conçu pour une capacité de production maximale de 4000 m³ par jour.

Le volume produit est en augmentation en 2020 par rapport à 2019.

■ *Source de Font Claret – Secteur Bruniquel/Puygaillard*

Un seul point de prélèvement en eau brute existe sur la source de Font Claret sur la commune de Bruniquel.

L'unité de production se situe au lieu-dit « Marières » sur la commune de Bruniquel et a fournie pour l'**année 2020, 163 624 m3**. Cet ouvrage est conçu pour une capacité de production maximale de 700 m³ par jour.

Le volume produit est en augmentation en 2020 par rapport à 2019.

5. *Les réservoirs*

■ *Secteur Nègrepelisse*

10 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 3525 m³ assurent l'alimentation de toutes les communes.

■ *Secteur Bruniquel/Puygaillard*

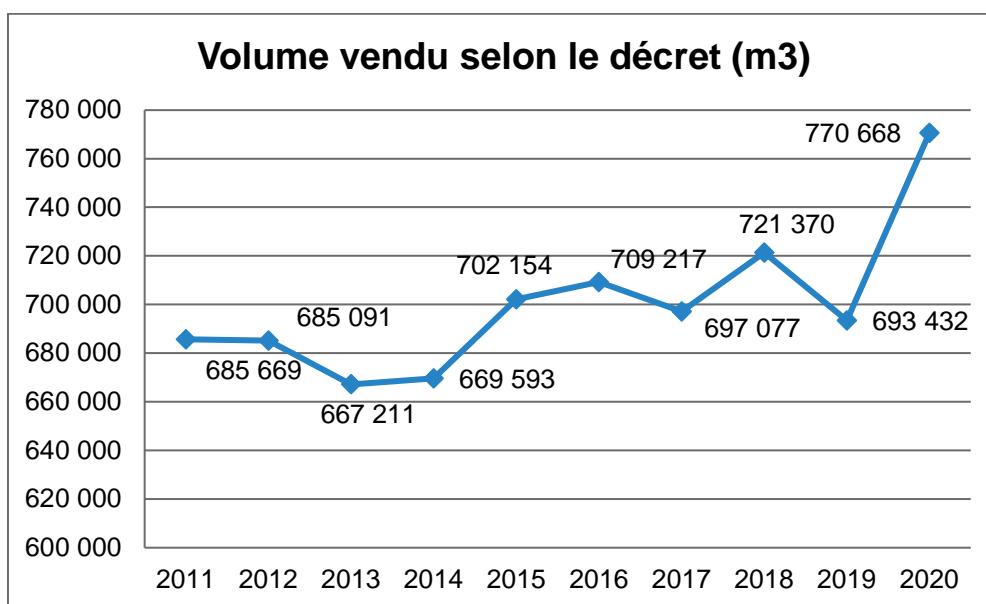
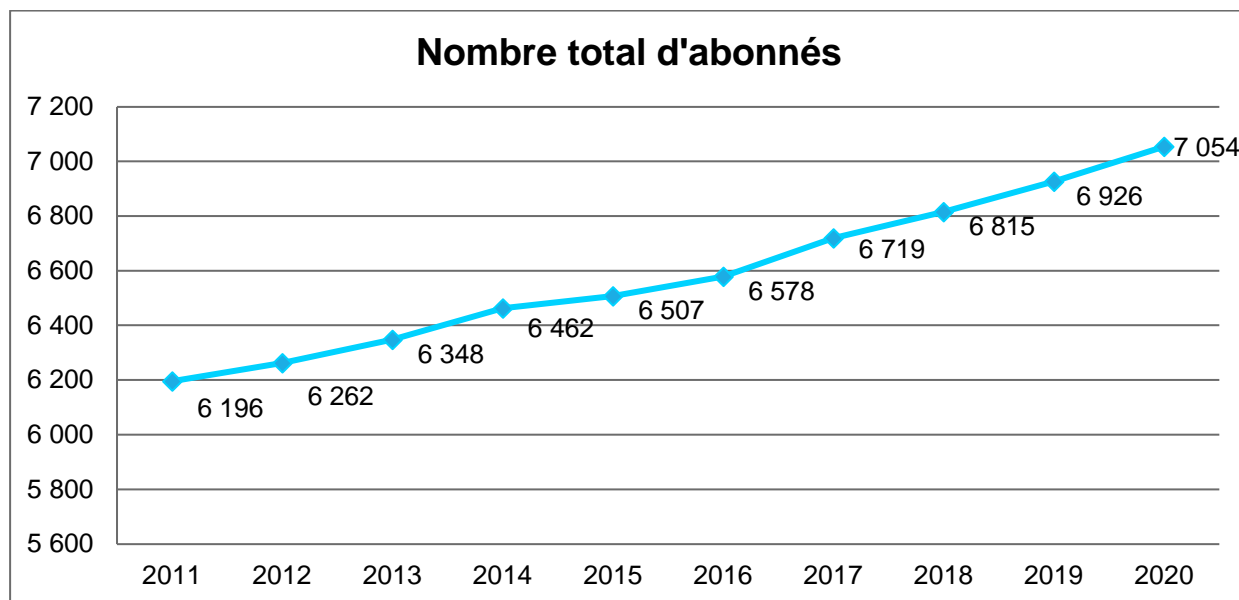
5 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 870 m³ assurent l'alimentation des deux communes.

6. *Le nombre d'abonnés et les volumes vendus*

■ *Secteur Nègrepelisse*

Le nombre d'abonnés (clients) constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007 :

UDI Nègrepelisse	2018	2019	2020	Variation N/N-1
Nombre total d'abonnés	6 815	6 926	7 054	1,8%
Volume vendu selon le décret (m3)	721 370	693 432	770 668	11,1%
Nombre total d'habitant desservis (estimation)	15 970	16 024	16 112	0,5%



Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Les données par communes :

	2018	2019	2020	Variation N/N-1
ALBIAS				
Nombre total d'abonnés	1 394	1 421	1 430	0,6%
Volume vendu selon le décret (m3)	128 582	107 394	134 574	25,3%
Nombre total d'habitant desservis (estimation)	3 275	3 298	3 301	0,1%
BIOULE				
Nombre total d'abonnés	461	474	492	3,8%
Volume vendu selon le décret (m3)	40 710	41 492	48 893	17,8%
Nombre total d'habitant desservis (estimation)	1 130	1 139	1 144	0,4%
MONTRICOUX				
Nombre total d'abonnés	643	652	664	1,8%
Volume vendu selon le décret (m3)	63 586	60 105	65 759	9,4%
Nombre total d'habitant desservis (estimation)	1 196	1 204	1 218	1,2%
NEGREPELISSE				
Nombre total d'abonnés	2 272	2 298	2 353	2,4%
Volume vendu selon le décret (m3)	263 504	265 496	283 963	7,0%
Nombre total d'habitant desservis (estimation)	5 702	5 693	5 707	0,2%
St-ETIENNE-DE-TULMONT				
Nombre total d'abonnés	1 697	1 721	1 746	1,5%
Volume vendu selon le décret (m3)	177 592	174 629	189 109	8,3%
Nombre total d'habitant desservis (estimation)	3 810	3 825	3 862	1,0%
VAISSAC				
Nombre total d'abonnés	348	360	369	2,5%
Volume vendu selon le décret (m3)	47 396	44 316	48 370	9,1%
Nombre total d'habitant desservis (estimation)	857	865	880	1,7%

La consommation globale unitaire était de 102 m³/abonné/an pour l'année 2019, et correspond en 2020 à **110 m³/abonné/an**.

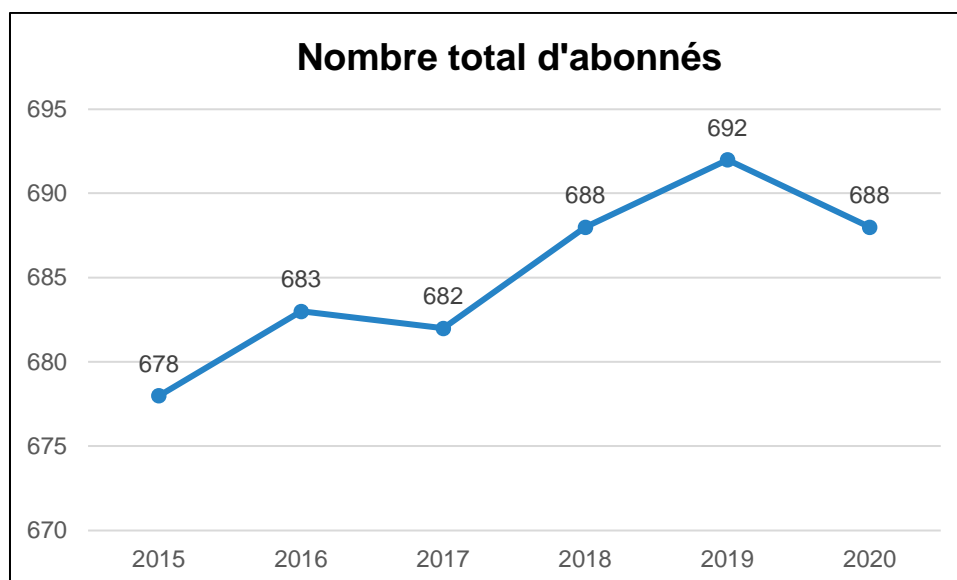
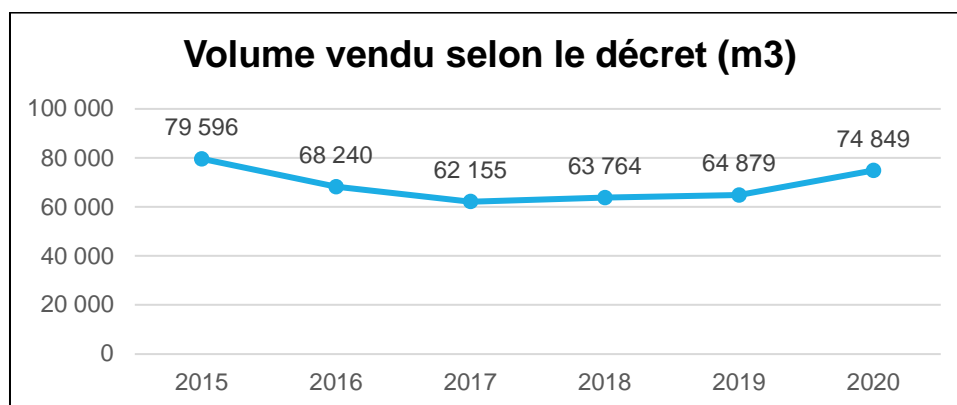
La consommation moyenne était de 118 l/habitant/jr en 2019 et s'élève à 128 l/habitant/jr pour 2020.

Pour mémoire, la consommation moyenne à l'échelle nationale est de 148 l/habitant/jr.

■ Secteur Bruniquel/Puygaillard

Le nombre d'abonnés (clients) constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007 :

UDI Bruniquel	2018	2019	2020	Variation N/N-1
Nombre total d'abonnés	688	692	688	-0,6%
Volume vendu selon le décret (m3)	63 764	64 879	74 849	15,4%
Nombre total d'habitant desservis (estimation)	1 007	1 017	1 012	-0,5%



Les données par communes :

	2018	2019	2020	Variation N/N-1
BRUNIQUEL				
Nombre total d'abonnés	497	501	495	-1,2%
Volume vendu selon le décret (m3)	37 519	39 851	44 232	11,0%
Nombre total d'habitant desservis (estimation)	618	620	617	-0,5%
PUYGAILLARD DE QUERCY				
Nombre total d'abonnés	191	191	193	1,0%
Volume vendu selon le décret (m3)	26 245	23 648	29 237	23,6%
Nombre total d'habitant desservis (estimation)	389	397	395	-0,5%

La consommation globale unitaire était de 108 m³/abonné/an pour l'année 2019, et correspond en 2020 à **115 m³/abonné/an**.

La consommation moyenne était de 197 l/habitant/jr en 2019 et s'élève à 211 l/habitant/jr pour 2020.
Pour mémoire, la consommation moyenne à l'échelle nationale est de 148 l/habitant/jr.

7. Le volume consommé

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relève de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public,...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

■ Secteur Nègrepelisse

	2018	2019	2020	Variation N/N-1
Volume comptabilisé (m3)	758 613	718 134	777 845	8,3%
Volume consommateur sans comptage (m3)	10 560	10 560	10 560	0,0%
Volume de service du réseau (m3)	7 513	7 928	7 267	-8,3%
Volume consommé autorisé (m3)	776 686	736 622	795 672	8,0%
Nombre de semaine de consommation	52,00	52,00	52,42	0,8%
Volume comptabilisé 365 jours (m3)	758 613	720 107	775 726	7,7%
Volume comptabilisé autorisé 365 jours (m3)	776 686	738 595	793 553	7,4%

Données extraites du RAD 2020 de Véolia Eau

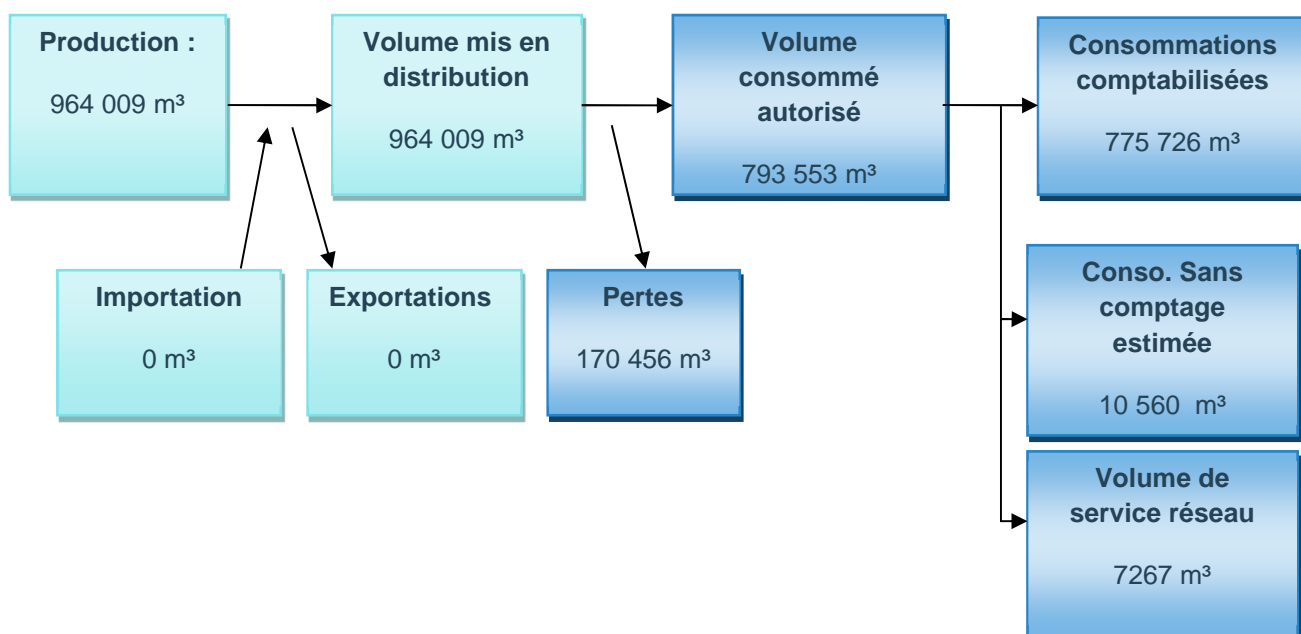
■ Secteur Bruniquel/Puygaillard

	2018	2019	2020	Variation N/N-1
Volume comptabilisé (m3)	66 296	75 170	78 896	5,0%
Volume consommateur sans comptage (m3)	1 380	1 380	1 380	0,0%
Volume de service du réseau (m3)	7 547	8 216	13 192	60,6%
Volume consommé autorisé (m3)	75 223	85 389	93 901	10,0%
Nombre de semaine de consommation	52,00	52,00	52,42	0,8%
Volume comptabilisé 365 jours (m3)	66 296	75 793	79 329	4,7%
Volume comptabilisé autorisé 365 jours (m3)	75 223	85 389	93 901	10,0%

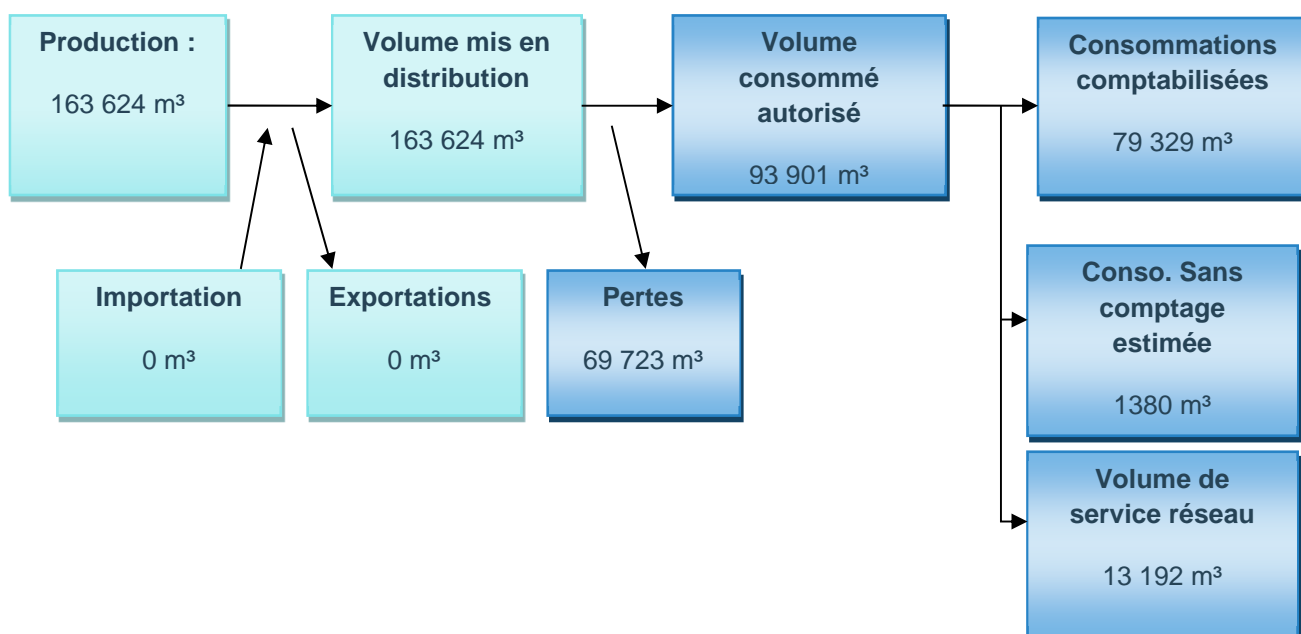
Données extraites du RAD 2020 de Véolia Eau

SYNTHESE DES FLUX DE VOLUMES

■ Secteur Nègrepelisse



■ Secteur Bruniquel/Puygaillard



8. Le rendement du réseau

La performance d'un service ne se mesure plus uniquement en son aptitude à délivrer une eau de qualité au robinet du client final. La performance du service recoupe également la maîtrise des pertes en eau, enjeu environnemental d'aujourd'hui et de demain, dans la perspective du changement climatique.

Dans ce contexte, la réglementation prend en compte les résolutions du Grenelle de l'environnement et fixe des objectifs de performance des réseaux de distribution d'eau, variant de 65 à 85 % selon la taille et les caractéristiques des collectivités.

Intégrant la part du volume effectivement utilisé dans le volume introduit dans le réseau, le rendement permet d'apprécier la qualité du réseau et l'efficacité du service de distribution.

Il incombe aux collectivités d'atteindre les objectifs de rendement fixés par la loi pour éviter de faire peser sur les consommateurs un surcoût dû aux pénalités – telle que le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource, prévues par le texte si les plans d'actions rendus nécessaires ne sont pas définis et mis en œuvre.

■ Secteur Nègrepelisse

Pour l'année 2020, le rendement du réseau est de **82,3 %**.

Rendement du réseau de distribution = ((volume consommé autorisé + volumes vendus / volume produit + volumes achetés) x 100)

	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau de distribution en %	82,35	82,10	80,07	82,32

■ Secteur Bruniquel/Puygailard

Pour l'année 2020, le rendement du réseau est de **57,4 %**.

Rendement du réseau de distribution = ((volume consommé autorisé + volumes vendus / volume produit + volumes achetés) x 100)

	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau de distribution en %	59,0	59,6	58,9	57,4

Selon l'Arrêté du 2 mai 2007, et la circulaire du 28 avril 2008 « le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage.

9. L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur sert à mieux connaître les volumes transitant dans le réseau de distribution.

■ Secteur Nègrepelisse

Indice linéaire des volumes non comptés = (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / (longueur du réseau hors branchements x 365)

	2017	2018	2019	2020
indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /jour/km)	1,17	1,26	1,35	1,26

La diminution de cet indice signifie une meilleure connaissance des volumes consommés mais ne correspond en rien avec les pertes sur le réseau.

■ Secteur Bruniquel/Puygaillard

Indice linéaire des volumes non comptés = (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / (longueur du réseau hors branchements x 365)

	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/jour/km)	1,57	1,74	2,01	2,45

10. L'indice linéaire de perte en réseau

Cet indicateur consiste à surveiller les pertes en eau sur le réseau de distribution.

■ Secteur Nègrepelisse

Sur l'UDI de Nègrepelisse la longueur totale au 31 décembre 2020 est de 474 km.

Indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau hors branchements / 365

	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des pertes en réseau (m3/jour/km)	1,05	1,13	1,23	1,14

Le nombre de fuites décelées et réparées figurent dans le tableau ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020
Nombre de fuites réparées	96	100	98	102
Linéaire (ml) soumis à recherche de fuites	12 635	8 800	22 146	19 759

■ Secteur Bruniquel/Puygaillard

Sur l'UDI de Bruniquel/Puygaillard la longueur totale au 31 décembre 2020 est de 96 km.

Indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau hors branchements / 365

	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des pertes en réseau (m3/jour/km)	1,42	1,48	1,73	2,03

Le nombre de fuites décelées et réparées figurent dans le tableau ci-après :

	2017	2018	2019	2020
Nombre de fuites réparées	22	51	39	43
Linéaire (ml) soumis à recherche de fuites	17 400	53 100	53 419	75 635

Pour information, la moyenne nationale pour l'Indice Linéaire de Pertes (ILP) est de 1,3 m3/km/jr.

11. Performance opérationnelle du réseau de distribution

■ Secteur Nègrepelisse

Année	Rendement (%)	Objectif de rendement de Grenelle 2 (%)	Indice Linéaire de Pertes (m3/j/km)	Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (m3/j/km)	Indice Linéaire de Consommation (m3/j/km)
2020	82,1	66,06	1,14	1,26	5.3

Le rendement de réseau 2020 est supérieur au seuil rendement « Grenelle 2 » ; il n'est donc pas nécessaire d'établir un plan d'action spécifique.

■ Secteur Bruniquel/Puygailard

Année	Rendement (%)	Objectif de rendement de Grenelle 2 (%)	Indice Linéaire de Pertes (m3/j/km)	Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (m3/j/km)	Indice Linéaire de Consommation (m3/j/km)
2020	57.4	65,54	2.03	2.45	2.71

Le rendement de réseau 2020 est inférieur au seuil rendement « Grenelle 2 » ; il n'est donc nécessaire d'établir un plan d'action spécifique pour réduire les pertes en eau.

12. Le taux moyen de renouvellement des réseaux eau potable

Ce taux est calculé en prenant en compte le ml renouvelé sur les 5 dernières années / la longueur totale du réseau x 100.

■ Secteur Nègrepelisse

	2016	2017	2018	2019	2020
Longueur de réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	406 719	409 056	408 831	409 788	409 136
Linéaire renouvelé (ml)	250	2205	0	0	2552
Taux de renouvellement	0,01%	0,12%	0,12%	0,12%	0,24%

Le linéaire renouvelé sur l'année 2017, correspond à plusieurs travaux de renouvellement réalisés sur les communes suivantes :

- Albias, Chemin de la Clare, 557 ml de canalisations en fonte Ø 100,
- Albias, Chemin de Gazous – camping en PVC 50,
- Nègrepelisse, Rue des Pêcheurs et Rue du Presbytère, 343 ml de canalisations en fonte Ø 80,
- St-Etienne-de-Tulmont, Chemin de Fonneuve, 1200 ml de canalisations PVC Ø 90.

Le linéaire renouvelé en 2020, correspond à plusieurs travaux de renouvellement réalisés sur les communes suivantes :

- Vaïssac, lieu-dit La Boissière, 446 ml en PEHD Ø 63,
- Montricoux, secteur Fouramène, 1100 ml en PEHD Ø 75 et 1006 ml en PEHD Ø 50

■ *Secteur Bruniquel/Puygaillard*

	2016	2017	2018	2019	2020
Longueur de réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	93 903	94 377	94 271	94 234	94 241
Linéaire renouvelé (ml)	0	0	0	0	0
Taux de renouvellement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

13. *Connaissance et gestion patrimoniale du réseau*

La loi Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoyait 20 % d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Objectifs de la loi Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2012 :

- inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau,
- engager des actions afin de limiter le taux de perte sur les réseaux.

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que définit l'article D. 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour le prélèvement réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points, la valeur de cet indice est donnée ci-après :

■ **Secteur Nègrepelisse**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

	Nombre de points	Points obtenus
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)		
<u>10 points si les conditions suivantes sont réunies:</u>	10	10
Existence d'un inventaire des réseaux (identification des tronçons avec le linéaire et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution)		
La procédure de mise à jour du plan des réseaux		
<u>de 1 à 5 points</u>		
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90%.		
Matériaux et diamètres connus pour 60 à 69,9% du linéaire des réseaux = 1 pts	5	
Matériaux et diamètres connus pour 70 à 79,9% du linéaire des réseaux = 2 pts		
Matériaux et diamètres connus pour 80 à 89,9% du linéaire des réseaux = 3 pts		
Matériaux et diamètres connus pour 90 à 94,9% du linéaire des réseaux = 4 pts		4
Matériaux et diamètres connus pour 95 % du linéaire des réseaux = 5 pts		
<u>de 0 à 15 points</u>		
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Puis, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90 %.		
Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50 % du linéaire des réseaux: 0 pts	15	
Dates ou périodes de pose connues de 50 % à 59,9 % du linéaire des réseaux: 10 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 60 % à 69,9 % du linéaire des réseaux: 11 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 70 % à 79,9 % du linéaire des réseaux: 12 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 80 % à 89,9 % du linéaire des réseaux: 13 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 90 % à 94,9 % du linéaire des réseaux: 14 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95 % du linéaire des réseaux: 15 pts		15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)		
<u>10 points:</u> le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouse, purges, poteaux incendie...) et s'il y a lieu les servitudes instituées.	10	10

10 points : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
10 points : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
10 points : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
10 points : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10
10 points : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparation, purges, travaux de renouvellement	10	10
10 points : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
5 points : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5
TOTAL	120	99

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans la partie A, B et C avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis,
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble de plans des réseaux et inventaire des réseaux (partie A+B) sont acquis.

La valeur de l'indice pour l'exercice 2020 est de 99 points.

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2020 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation.

■ Secteur Bruniquel/Puygaillard

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

	Nombre de points	Points obtenus
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)		
10 points si les conditions suivantes sont réunies:	10	10
Existence d'un inventaire des réseaux (identification des tronçons avec le linéaire et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution)		
La procédure de mise à jour du plan des réseaux		
de 1 à 5 points		

Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90%.		
Matériaux et diamètres connus pour 60 à 69,9% du linéaire des réseaux = 1 pts		
Matériaux et diamètres connus pour 70 à 79,9% du linéaire des réseaux = 2 pts	5	
Matériaux et diamètres connus pour 80 à 89,9% du linéaire des réseaux = 3 pts		
Matériaux et diamètres connus pour 90 à 94,9% du linéaire des réseaux = 4 pts		
Matériaux et diamètres connus pour 95 % du linéaire des réseaux = 5 pts		5
de 0 à 15 points		
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Puis, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90 %.		
Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50 % du linéaire des réseaux: 0 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 50 % à 59,9 % du linéaire des réseaux: 10 pts	15	
Dates ou périodes de pose connues de 60 % à 69,9 % du linéaire des réseaux: 11 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 70 % à 79,9 % du linéaire des réseaux: 12 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 80 % à 89,9 % du linéaire des réseaux: 13 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 90 % à 94,9 % du linéaire des réseaux: 14 pts		14
Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95 % du linéaire des réseaux: 15 pts		
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)		
10 points: le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouse, purges, poteaux incendie...) et s'il y a lieu les servitudes instituées.	10	10
10 points : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
10 points : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
10 points : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
10 points : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10
10 points: Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparation, purges, travaux de renouvellement	10	10
10 points : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
5 points : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	
TOTAL	120	94

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans la partie A, B et C avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis,

- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble de plans des réseaux et inventaire des réseaux (partie A+B) sont acquis.

La valeur de l'indice pour l'exercice 2020 est de 94 points.

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2020 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation.

14. Les interruptions non-programmées du service public de l'eau

La continuité du service est un élément majeur de satisfaction des clients.

Une information téléphonique des clients est réalisée en cas d'interruption programmée du service (travaux de renouvellement) ou non-programmée (réparation de fuite notamment).

Ce taux est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information aux clients au moins 24h avant.

■ Secteur Nègrepelisse

En 2020, le taux d'interruption de service est de 1,98/1000 abonnés (source RAD Véolia 2020).

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	6,54	7,59	1,61	3,32	1,98
Nombre d'interruptions de service	43	51	11	23	14
Nombre d'abonnés (clients)	6578	6719	6815	6926	7054

■ Secteur Bruniquel/Puygaillard

En 2020, le taux d'interruption de service est de 30.52/1000 abonnés (source RAD Véolia 2020).

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	20,5	16,13	11,63	13,01	30,52
Nombre d'interruptions de service	14	11	8	9	21
Nombre d'abonnés (clients)	683	682	688	692	688

15. Le taux de réclamations écrites

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte.

La formule de calcul est la suivante :

$$\frac{(\text{Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur} + \text{Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité})}{\text{Nombre d'abonnés} \times 1000}$$

■ Secteur Nègrepelisse

En 2020, le taux de réclamations écrites pour le service est de 1,42 /1000 abonnés.

■ Secteur Bruniquel/Puygaillard

En 2020, le taux de réclamations écrites pour le service est de 8,72 /1000 abonnés.

Chapitre 2 LA QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

Le contrôle réglementaire de la qualité de l'eau est réalisé par l'Agence Régionale de la Santé. Les prélèvements sont réalisés sur les points du captage, l'usine de production d'eau potable, sur le réseau de distribution, jusqu'au robinet du consommateur. Les analyses effectuées sur ces prélèvements concernent l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physicochimiques.

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualités et des références de qualité définies par la réglementation :

- les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long termes pour la santé du consommateur,
- les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique des actions correctives.

1. La ressource

■ Secteur Nègrepelisse

La prise d'eau brute est effectuée dans l'Aveyron.

Pour l'année 2020, à noter 1 non-conformité sur le paramètre température en juillet, avec une valeur de 26 ° C pour une valeur de référence de qualité de 22°C maxi.

■ Secteur Bruniquel/Puygailard

La prise d'eau brute est effectuée sur la source de Font Claret.

Pas de non-conformité pour l'année 2020 sur cette ressource.

2. L'eau produite et distribuée

■ Secteur Nègrepelisse

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes :

	Contrôle sanitaire (ARS)	Surveillance par le délégataire	Analyses complémentaires
Microbiologie	268	294	7
Physico-chimique	2708	302	98

A noter :

- Le taux de conformité des prélèvements microbiologiques est de 100% pour 2020,
- Le taux de conformité des prélèvements physico-chimiques est de 90 % pour 2020.

Détail des non-conformités a par rapport aux **limites de qualité** :

Paramètres	Mini	Maxi	Nombre d'analyses Contrôle Sanitaire	Nombre d'analyses Surveillance Déléguataire	Nombre de Non-conformités Contrôle Sanitaire	Nombre de Non-conformités Surveillance Surveillance Déléguataire	Valeur du seuil et unité
Escherichia Coli / 100 ml	0	1	0	1	43	42	0 n/100 ml
Métolachlore	0	0,14	1	0	12	3	0,1 µg/l
Turbidité	0	2,5	1	0	9	0	1 NFU

Détail des non-conformités a par rapport aux **références de qualité** :

Paramètres	Mini	Maxi	Nombre d'analyses Contrôle Sanitaire	Nombre d'analyses Surveillance Déléguataire	Nombre de Non-conformités Contrôle Sanitaire	Nombre de Non-conformités Surveillance Surveillance Déléguataire	Valeur du seuil et unité
Bactéries et spores sulfito-réductrices	0	1	1	0	43	42	0 n/100ml
Bactéries Coliformes	0	1	0	1	43	42	0 n/100 ml
Température de l'eau	8,6	26	1	1	46	39	25 ° C
Turbidité	0	2,5	1	0	9	0	0,5 NFU
Turbidité terrain	0,07	10	0	1	0	27	2 NFU

■ Secteur Bruniquel/Puygaillard

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes :

	Contrôle sanitaire (ARS)	Surveillance par le déléguataire	Analyses complémentaires
Microbiologie	10	10	0
Physico-chimique	4	4	0

A noter :

- Le taux de conformité des prélèvements microbiologiques est de 100% pour 2020,
- Le taux de conformité des prélèvements physico-chimiques est de 100 % pour 2020.

3. L'évolution de la qualité de l'eau

❖ Historique des données de contrôle officiel (ARS)

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Ils sont transmis par l'ARS et peuvent également être consultés sur le site du ministère : <http://www.social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

■ Secteur Nègrepelisse

A titre indicatif, les taux de conformité sont les suivants :

Paramètres microbiologiques	2018	2019	2020
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	99%
Nombre de prélèvements conformes	34	32	84
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	1
Nombre total de prélèvements	34	32	85
Paramètres physico-chimique	2018	2019	2020
Taux de conformité physico-chimique	73,91%	80,95%	93,55%
Nombre de prélèvements conformes	17	17	29
Nombre de prélèvements non conformes	6	4	2
Nombre total de prélèvements	23	21	31

■ Secteur Bruniquel/Puygaillard

■ A titre indicatif, les taux de conformité sont les suivants :

Paramètres microbiologiques	2018	2019	2020
Taux de conformité microbiologique	100,00%	91,67%	100%
Nombre de prélèvements conformes	10	11	20
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	0
Nombre total de prélèvements	10	12	20
Paramètres physico-chimique	2018	2019	2020
Taux de conformité physico-chimique	88,89%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements conformes	8	4	8
Nombre de prélèvements non conformes	1	0	0
Nombre total de prélèvements	9	4	8

■ Chlorure de Vinyle Monomère :

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) constitue la principale matière du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/l. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC avant 1980.

En 2020, comme les années précédentes, les Agences Régionales de la Santé (ARS) ont continué d'appliquer l'instruction de la Direction Générale de la Santé du 18 octobre 2012 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommations humaines. La plupart des ARS

appliquent une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations précédemment repérées comme à risques. Il s'agit avant tout des canalisations susceptibles d'être concernées par le phénomène de migration du CVM compte-tenu de leurs caractéristiques patrimoniales (période de pose) et hydrauliques (temps de séjour de l'eau dans la canalisation).

A noter, l'Instruction GDS/EA4/2020/67 publiée le 15 juillet 2020, relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine, positionne les collectivités au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à ce composé. Cette Instruction prévoit également :

- L'augmentation du nombre d'analyses par point de prélèvement (4 analyses par points),
- La validation par l'ARS du délai de réalisation du programme pluriannuel d'analyses.

Ces décisions auront un impact sur les budgets des collectivités.

■ **Secteur Nègrepelisse**

Sur le réseau de Nègrepelisse, en 2020, 10 points de contrôles CVM ont été analysés et 1 seul était non conforme. Il se situe sur la commune de Vaïssac au lieu - dit Castels. Si cette non-conformité persiste il sera nécessaire de prévoir la mise en place d'une purge automatique ou de programmer le renouvellement de la portion concernée.

■ **Secteur Bruniquel/Puygaillard**

Sur le réseau de Bruniquel/Puygaillard, en 2020, 2 points CVM ont été analysés et étaient conformes.

Sur ce périmètre, il y a actuellement 11 purges automatiques, dont 5 supplémentaires ont été posées en 2020 sur la seule commune de Bruniquel, aux adresses suivantes :

- Lieu-dit Al Roc,
- Lieu-dit Mestre Jean,
- Lieu-dit Moulin des Estournels,
- Lieu-dit les Cougoulières,
- Lieu-dit le Bugarel, route de Gaillac.

Les autres purges existantes ont été suivies et n'ont pas révélées d'anomalies.

4. La protection de la ressource

La mise en place des périmètres de protection des captages et leur surveillance est indispensable à la protection de la ressource en eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la contamination par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service permet d'évaluer ce processus.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau, prélèvement de **Naves à Nègrepelisse**

	0%	Aucune action
	20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
▶	60%	Arrêté préfectoral
	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau, prélèvement de **Font Claret à Bruniquel**

	0%	Aucune action
	20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
▶	60%	Arrêté préfectoral
	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Chapitre 3 LES ELEMENTS FINANCIERS DU PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

1. Les tarifs en vigueur

La tarification de l'eau potable comprend une part fixe (abonnement) et une part variable, basée sur la consommation. La facturation est semestrielle.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2. Les modalités d'évolution et de révision

Les tarifs peuvent être révisés chaque année et le montant de la part collectivité doit être défini par le Conseil Communautaire avant le 31 décembre de l'année qui précède son application.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

La délibération fixant les tarifs de 2017 a été exécutoire en date du 21/12/2016 pour une application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017.

3. Les éléments relatifs au prix du mètre cube

■ LA PART FIXE ET LA PART VARIABLE

■ Secteur Nègrepelisse

Conformément à la délibération n° 2017-186 décidée par le Conseil Communautaire, la partie forfaitaire et la part variable ont été définies de la manière suivante :

	2017	2018	2019	2020	2021
Déléataire					
prime fixe annuelle	37,16	37,5	38,6	39,6	40,08
consommation	0,7170	0,7220	0,7410	0,7600	0,7690
CCTVA					
prime fixe annuelle	30,6	30,6	30,6	30,6	30,6
consommation	0,6692	0,6692	0,6692	0,6692	0,6692
TOTAL					
prime fixe annuelle	67,76	68,1	69,2	70,2	70,68
consommation	1,3862	1,3912	1,4102	1,4292	1,4382

Pour rappel, le taux de TVA en vigueur pour l'eau potable est 5,5%.

■ Secteur Bruniquel/Puygaillard

	2018	2019	2020	2021
Délégataire				
prime fixe annuelle	41,8	46	47,26	47,72
consommation	0,9892	1,066	1,0951	1,1057
Bruniquel/Puygaillard				
prime fixe annuelle	41,5	41,5	41,5	41,5
consommation	0,275	0,275	0,275	0,275
TOTAL				
prime fixe annuelle	83,3	87,5	88,76	89,22
consommation	1,2642	1,3410	1,3701	1,3807

Pour rappel, le taux de TVA en vigueur pour l'eau potable est 5,5%.

■ LES REDEVANCES POUR POLLUTION DOMESTIQUE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE

L'Agence de l'eau perçoit des redevances payées par les usagers de l'eau. Ces redevances sont fondées sur l'impact des activités humaines sur l'environnement. Elles incitent les usagers à la gestion responsable de l'eau et à la protection des milieux aquatiques. Elles sont encadrées par la loi et leur paiement est obligatoire.

Les taux applicables, leurs modulations géographiques et les modalités de calcul des primes pour épuration ont été fixés par les agences de bassin (conseil d'administration de l'Agence de l'Eau et Comités de bassin), dans la limite fixée par la loi.

La redevance Préservation des ressources en eau représente une contrepartie des prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel.

La redevance Pollution domestique participe au financement des actions et travaux de préservation du milieu aquatique. L'action individuelle pour réduire sa consommation d'eau (chasse au gaspillage, lutte contre les fuites...) permet d'agir directement sur les montants versés.

Tous les habitants s'acquittent de la redevance pour pollution.

La redevance pour pollution domestique est intégrée à la facture d'eau des abonnés. Le service d'eau potable perçoit cette redevance pour le compte de l'Agence de l'Eau. Les taux sont votés par les instances de bassin.

■ Secteur Nègrepelisse

Redevances Agence de l'Eau Adour Garonne	2020	2021	Evolution en %
Redevance Préservation des ressources en eau en € HT	0,090	0,115	27,78
Redevance pollution domestique en € HT	0,330	0,330	0,00

■ Secteur Bruniquel/Puygaillard

Redevances Agence de l'Eau Adour Garonne	2020	2021	Evolution en %
Redevance Préservation des ressources en eau en € HT	0,100	0,100	0
Redevance pollution domestique	0,330	0,330	0

Les redevances sont proportionnelles à la consommation d'eau. Elles sont calculées sur le volume d'eau consommé par chaque foyer. Elles responsabilisent les consommateurs d'eau potable et font apparaître l'activité polluante d'un foyer.

Une TVA de 5,5 % est appliquée à ces redevances.

4. La facture type 120 m3

Les composantes de la facture eau potable d'un ménage de référence (120 m3) sont les suivantes pour les communes d'Albias, Bioule, Montricoux, Nègrepelisse, St-Etienne-de-Tulmont et Vaissac.

La facture de 120 m3 représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 4 personnes.

ALBIAS, BIOULE, MONTRICOUX, NEGREPELISSE, St-ETIENNE-DE-TULMONT et VAISSAC

Prix du service <u>eau</u> <u>potable</u>	Volume en m3	Prix au 01/01/2020	Montant au 01/01/2020	Taux TVA 2020	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	Taux TVA 2021	Evolution en %
Part délégataire			130,80			132,36		1,18
Abonnement			39,6	5,5		40,08	5,5	1,20
Consommation	120	0,7600	91,20	5,5	0,7690	92,28	5,5	1,17
Part collectivité			110,90			110,90		0,00
Abonnement			30,6	5,5		30,6	5,5	0,00
Consommation	120	0,6692	80,30	5,5	0,6692	80,30	5,5	0,00
Organisme publics			50,40			53,40		5,62
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0900	10,8	5,5	0,1150	13,8	5,5	21,74
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,6	5,5	0,3300	39,6	5,5	0,00
Total € HT			292,10			296,66		1,54
TVA			15,55			16,32		4,7
Total en € TTC			307,66			312,98		1,70
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (avec abonnement)			2,56			2,61		1,7

Prise d'effet au 1^{er} janvier 2016 du nouveau contrat de Délégation du Service Public de l'Eau potable.

Prix du service <u>eau potable</u>	Volume en m3	Prix au 01/01/2020	Montant au 01/01/2020	Taux TVA 2020	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	Taux TVA 2021	Evolution en %
Part délégataire			178,67			180,40		0,96
Abonnement			47,26	5,5		47,72	5,5	0,96
Consommation	120	1,0951	131,41	5,5	1,1057	132,68	5,5	0,96
Part collectivité			74,50			74,50		0,00
Abonnement			41,50	5,5		41,5	5,5	0,00
Consommation	120	0,2750	33,00	5,5	0,275	33,00	5,5	0,00
Organisme publics			51,60			51,60		0,00
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,1000	12	5,5	0,1000	12	5,5	0,00
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,6	5,5	0,3300	39,6	5,5	0,00
Total € HT			304,77			306,50		0,57
TVA			15,55			16,86		7,7
Total en € TTC			320,33			323,36		0,94
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (avec abonnement)			2,67			2,69		0,9

5. Les abandons de créances :

L'indicateur relatif aux abandons de créances et aux aides accordées est exprimé en €/m3, il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'eau.

La formule de calcul est, la somme des abandons de créances et les versements à un fonds de solidarité en HT / le Volume vendu.

■ Secteur Nègrepelisse

Le nombre de demandes d'abandons de créance à caractère social reçues et les montants accordés.

Les abandons de créances	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de demandes	37	26	32	19	17
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	1364,00	892,00	1262,31	728,00	536,00
Volume vendu selon le décret (m3)	709 217,00	697 077,00	721 370,00	693 432,00	770 668,00

Pour l'exercice 2020 l'indicateur est de 0,0007 € / m3.

■ Secteur Bruniquel/Puygailard

Le nombre de demandes d'abandons de créance à caractère social reçues et les montants accordés.

Les abandons de créances	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de demandes	3	1	9	1	4
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	170,00	23,00	283,33	23,00	158,00
Volume vendu selon le décret (m3)	68 240,00	62 155,00	63 764,00	64 879,00	74 849,00

Pour l'exercice 2020 l'indicateur est de 0,0021 € / m3.

6. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédentes

■ Secteur Nègrepelisse

Le taux d'impayés est de **1,56 %**. Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année 2020 sur les factures émises au titre de l'année précédente.

Le cas échéant, l'évolution du taux d'impayés est à même de témoigner d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation annonce la progression des factures enregistrées dans les comptes comme irrécouvrables.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'impayés	0,74 %	1,18 %	1,82%	1,64%	1,56%
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	19 141	48 174	51 802	47 293	45 231
Montant facturé N-1 en € TTC *	2 577 226	4 068 771	2 853 914	2 887 395	2 900 550

*montant extrait des RAD du délégataire

La facturation réalisée en 2016 s'élève à 4 068 771 € car le délégataire a modifié les lots de facturation et 2 lots sur 3 habituellement facturés en 2017 ont été facturés en 2016 ; soit 4 068 771 € de recette en 2016 et 570 299 € de recette en 2017.

■ Secteur Bruniquel/Puygaillard

Le taux d'impayés est de **1,27 %**. Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année 2020 sur les factures émises au titre de l'année précédente.

Le cas échéant, l'évolution du taux d'impayés est à même de témoigner d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation annonce la progression des factures enregistrées dans les comptes comme irrécouvrables.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'impayés	0,79 %	0,97 %	1,72%	0%	1,27%
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	1 734	2 023	3 748	0	5 084
Montant facturé N-1 en € TTC *	218 563	208 936	217 968	84 579	400 047

*montant extrait des RAD du délégataire

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont désormais interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation.

7. Les recettes d'exploitation

■ Secteur Nègrepelisse

Pour l'année 2020, les recettes de la collectivité ont augmenté.

Les recettes de la collectivité

	2019	2020	Variation en %
Les recettes	801 305,00	873 741,39	9,04

La rémunération de l'exploitant correspond au cumul de « l'exploitation du service » + « les travaux attribués à titre exclusifs » + les « produits accessoires » (en référence au CARE du RAD 2020).

Les recettes de l'exploitant

	2019	2020	Variation en %
Les recettes	1 078 384,00	1 040 449,00	-3,65

■ Secteur Bruniquel/Puygailard

Pour l'année 2020, les recettes de la collectivité ont augmenté.

Les recettes de la collectivité

	2019	2020	Variation en %
Les recettes	50 232,00	89 068,37	77,31

La rémunération de l'exploitant correspond au cumul de « l'exploitation du service » + « les travaux attribués à titre exclusifs » + les « produits accessoires » (en référence au CARE du RAD 2020).

Les recettes de l'exploitant

	2019	2020	Variation en %
Les recettes	147 319,00	126 186,00	-16,75

8. Travaux engagés au cours de l'exercice

Un certain nombre de travaux ont été réalisés sur le réseau et les installations. Ils ont été réalisés par la collectivité et le délégataire.

■ LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE

■ Secteur Nègrepelisse

Opération	Commune	Chantier	Objet	Montant en € HT
Mise en conformité	Albias	Route des Rives de l'Aveyron	Pose d'une purge automatique (problème CVM)	1 785,00
Mise en conformité	Montricoux	Réservoir de St Genies	Diagnostic ouvrage	3 000,00
Travaux	Vaissac	Lieu-dit La Boissière	Extension réseau	42 999,00
TOTAL				47 784,00

■ Secteur Bruniquel/Puygaillard

Opération	Commune	Chantier	Objet	Montant en € HT
DUP PPC	Bruniquel	Source de Font Claret	Clôture (partielle) du périmètre immédiat	3 794,00
TOTAL				3 794,00

■ LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ENGAGES PAR LE DELEGATAIRE

Compte tenu de l'avenir pressenti de la filière de traitement actuel, dont le remplacement ou la substitution est envisagée, il est apparu évident pour la CCQVA et son délégataire de sursoir certaines dépenses de renouvellement patrimonial qui avait été envisagés lors de la contractualisation de l'avenant n°15.

■ Secteur Nègrepelisse

❖ Les travaux sur le réseau :

Engagement contractuel global	2016	2017	2018	2019	2020	Total	% avancement	
Compteurs	2590	189	309	391	314	86	498	19,23
Branchements	40	7	5	6	0	6	12	30,00
Vannes	48	8	6	5	6	0	14	29,17
Ventouses	16	2	2	2	1	0	4	25,00
Vidanges/purges	32	0	0	0	0	0	0	0,00

❖ Les travaux sur l'usine et les réservoirs :

L'exploitant doit réaliser un certain nombre de travaux au titre du renouvellement. Ces travaux sont effectués dans le cadre des engagements contractuels.

Au titre de l'exercice 2020, Véolia Eau a réalisé les travaux de renouvellement suivants :

- Renouvellement du sable des filtres de l'usine des Merlis,
- Les batteries du réservoir de Tantarre,
- La sonde de mesure de chlore du réservoir de la Bouriasse,
- L'éclairage intérieur du réservoir de reprise de St Geniès,

■ Secteur Bruniquel/Puygailard

❖ Les travaux sur le réseau :

Engagement contractuel global	2016	2017	2018	2019	2020
Compteurs	10	25	106	170	0
Branchements				0	0
Vannes				0	0
Ventouses				0	0
Vidanges/purges	0	0	0	0	0

❖ Les travaux sur l'usine et les réservoirs :

L'exploitant doit réaliser un certain nombre de travaux au titre du renouvellement. Ces travaux sont effectués dans le cadre des engagements contractuels.

Au titre de l'exercice 2020, Véolia Eau a réalisé les travaux de renouvellement suivants :

- Alerte et secours, équipements électromagnétiques,
- Le panneau solaire réservoir de Capou

9. Etat de la dette

■ Secteur Nègrepelisse

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	Dont subventions
Encours de la dette au 31 décembre*	105 745,85 €	
Remboursements au cours de l'exercice	40 879,85 €	26 895 €
<i>dont en intérêts</i>	<i>4 493,17 €</i>	<i>3 758,49 €</i>
<i>dont en capital</i>	<i>36 386,68 €</i>	<i>23 136,47 €</i>

La part des subventions correspond à la totalité des subventions reçues au cours de l'exercice (investissement et fonctionnement)

■ Secteur Bruniquel/Puygailard

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	Dont subventions
Encours de la dette au 31 décembre*	105 517,00 €	
Remboursements au cours de l'exercice	27 796,68 €	1 458,34 €
<i>dont en intérêts</i>	9 030,78 €	1 458,34 €
<i>dont en capital</i>	18 765,90 €	

La part des subventions correspond à la totalité des subventions reçues au cours de l'exercice (investissement et fonctionnement).

10. Amortissements réalisés

■ Secteur Nègrepelisse

	2020
Montant de la dotation aux amortissements	40 977,00 €

■ Secteur Bruniquel/Puygaillard

	2020
Montant de la dotation aux amortissements	43 697,00 €

Chapitre 4 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

- Poursuivre la mise en œuvre des préconisations de l'Arrêté préfectoral relatif à la mise en œuvre des périmètres de protection des captages (Arrêté du 14 novembre 2014),
- clôture des sites (29 000 €),
- lancement de la consultation pour la construction de l'usine d'eau potable,
- réhabilitation du réservoir de Bourbon (32 000 € HT),
- renouvellement de réseau en lien avec la problématique CVM.

Chapitre 5 ANNEXES :

- Rappel des indicateurs réglementaires du service eau potable,
- Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine 2017 (ARS).

1. Rappel des indicateurs de performances

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

<u>Thème</u>	<u>Type</u>	<u>Code</u> ▲	<u>Libellé</u>
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	<u>Estimation du nombre d'habitants desservis</u>
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	<u>Prix TTC du service au m³ pour 120 m³</u>
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	<u>Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service</u>
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	<u>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie</u>
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	<u>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques</u>
Réseau	Indicateur de performance	P103.2A	<u>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 'eau potable (jusqu'en 2012)</u>
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	<u>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</u>
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	<u>Rendement du réseau de distribution</u>
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	<u>Indice linéaire des volumes non comptés</u>
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	<u>Indice linéaire de pertes en réseau</u>
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	<u>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</u>
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	<u>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</u>
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	<u>Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité</u>
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	<u>Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées</u>
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	<u>Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</u>
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	<u>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</u>
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	<u>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</u>
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	<u>Taux de réclamations</u>

2. Note Agence de l'eau

3. Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine 2020 (ARS).